



Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de Témiscamingue – pour 2023

La version finale du Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 de la MRC de Témiscamingue a été adoptée le 24 octobre 2023, il a été édicté par règlement (n° 234-01-2024) le 24 janvier 2024 et est entré en vigueur le 1^{er} février 2024. Le présent rapport doit porter sur le PGMR en vigueur au 31 décembre 2023. Il s'agit donc du premier rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2023-2030 de la MRCT. De plus, il est à noter que l'année 2023 a été consacrée en partie au processus d'adoption du présent PGMR (consultation publique, rapport de consultation, modification du projet de PGMR, etc.) donc peu de mesures concrètes ont été réalisées.

Voici les mesures qui sont prévues au PGMR 2023-2030 (Chapitre 6 – Plan d'action 2023-2030, tableau 44 : Fiches descriptives des mesures proposées) et l'avancement de celles-ci :

Orientation 1 : POURSUIVRE LES EFFORTS DE RÉDUCTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES VOUÉES À L'ENFOUISSEMENT

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement et/ou commentaire
1	Améliorer la GMR selon la hiérarchie des 3RV et encourager les générateurs à respecter ce principe	<p>Mettre en œuvre des nouvelles campagnes d'ISÉ axées sur le principe des 3RV et augmenter la fréquence de celles-ci. Encourager les générateurs à poser des gestes concrets pour une bonne gestion de leurs matières résiduelles, par exemple en sensibilisant les municipalités à tenir leurs rencontres de façon écoresponsable (politique d'achat responsable, etc.).</p> <p>Miser principalement sur la réduction à la source de la consommation et du gaspillage des ressources. La lutte contre le gaspillage alimentaire doit également faire partie des objectifs visés par les campagnes.</p> <p>Encourager davantage la réparabilité des produits et le réemploi au lieu d'une surconsommation des matières. Par le fait même, l'économie circulaire doit être favorisée et promue. Continuer la vente à prix modique d'objets divers reçus en bon état à l'Écocentre. Organiser une journée porte ouverte à l'Écocentre afin que la population puisse prendre conscience de la gestion actuelle des diverses matières générées.</p> <p>Préparer un dépliant en lien avec la disposition des matières en forêt qui serait inclus lors du renouvellement des baux d'abris sommaires et de villégiature. Relayer les campagnes existantes (ex. : Chasse aux déchets sauvages durant la période de la chasse).</p>	MRCT	<p>Mise en opération à compter de 2024 pour la campagne et en continu par la suite / atteinte objectif : 2027</p> <p>Les dépliantes seront produits en 2025</p>	<p>En 2023, quelques capsules en lien avec la gestion des matières résiduelles (matières recyclables, produits sous REP, etc.) ont été publiées dans une infolettre municipale que la MRC de Témiscamingue produit chaque semaine.</p> <p>De plus, la vente de divers objets reçus en bon état à l'Écocentre a permis de détourner plusieurs items de l'enfouissement comptabilisant près de 4 500 \$ en revenus de ventes d'articles à prix modiques.</p> <p>Enfin, lors de la période de la chasse, des chroniques ont été diffusées à la radio locale en lien avec la gestion des déchets en forêt.</p>

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement et/ou commentaire
2	Appliquer le règlement sur la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, c'est-à-dire de passer aux amendes pour les contrevenants	Faire appliquer le règlement 217-06-2022 par l'inspecteur des matières résiduelles de la MRC, et ce, tant pour le secteur résidentiel que pour les ICI (industries, commerces et institutions). Le rôle de cet inspecteur est également d'informer la population sur les bonnes pratiques de tri, en remettant des billets de courtoisie aux citoyens qui font certaines erreurs par méconnaissance.	MRCT	Mise en opération à compter de 2023 et en continu par la suite	<p>Quelques inspections des bacs roulants ont été effectuées en 2023.</p> <p>L'inspecteur a rencontré plusieurs citoyens et gros générateurs de déchets dans différentes municipalités afin de les sensibiliser à la bonne répartition des matières résiduelles.</p> <p>Plusieurs billets de courtoisie et des avertissements ont été remis à des citoyens, mais aucun constat n'a été émis.</p>
3	Revoir tout le système de gestion des matières résiduelles à la MRC afin d'améliorer les façons de faire actuelles	<p>Un plan d'action a été élaboré en regroupant les différentes actions par thématiques :</p> <p>Général</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Dresser un portrait de la situation actuelle (constats, problématiques, trucs pour améliorer l'efficacité lors des collectes, etc.) 2) Départager les responsabilités entre les municipalités et la MRC au niveau de la gestion des matières résiduelles (compétence en GMR : débute où et arrête où?) 3) Organiser une rencontre avec l'OGD (Éco-Entreprises Québec) pour évaluer l'impact de la modernisation de la collecte sélective sur l'exercice en cours <p>Collectes</p> <ol style="list-style-type: none"> 4) Revoir le règlement pour clarifier certains aspects (gestion des bacs 1100 litres, entrer dans les cours, etc.) 5) Voir la possibilité d'ententes avec les communautés autochtones pour des contrats de collecte des matières résiduelles 6) Modifier les façons de facturer les ICI pour les collectes supplémentaires (les sensibiliser et les responsabiliser davantage) (outils de communication et qui fait quoi) 7) Analyser le résultat (volume) des collectes -vs- certaines catégories d'immeubles ou certains secteurs 	MRCT	Réflexion sur les façons de faire actuelles en 2023 / mise en opération à compter de 2024 / atteinte objectif : 2027	<p>En 2023, des sous-comités du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) ont été créés et plusieurs rencontres se sont tenues afin de travailler sur la réorganisation de la GMR dans le but de revoir son fonctionnement (voir ce qui pourrait être amélioré, etc.). Plus de 35 recommandations ont été ressorties de ces rencontres (dont 20 ont été retenus pour le PGMR) qui seront travaillées au cours des prochaines années.</p> <p>Toutefois, quelques actions ont été réalisées en 2023. Entre autres, en lien avec la thématique des collectes (point 4), le règlement a été modifié afin de retirer certains articles qui relèvent davantage des municipalités et pour clarifier certains aspects.</p> <p>Au niveau de la facturation des ICI pour les collectes supplémentaires (point 6), un nouveau critère a été ajouté lors de l'adoption du budget 2024 (en novembre 2023), soit de facturer un coût par commerce aux municipalités afin qu'elles puissent taxer en conséquence ceux qui demandent des collectes supplémentaires en déchets.</p>

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement et/ou commentaire
		<p><u>Matières compostables</u> 8) Revoir les collectes des matières compostables pour les rentabiliser 9) Mettre en place des alternatives pour une gestion plus locale du compost (ex. : composteur rotatif par secteur géographique, promotion du compostage domestique dans les secteurs peu peuplés, etc.) 10) Aller voir les modèles de composteurs rotatifs à Landrienne</p> <p><u>Infrastructures / équipements</u> 11) Revoir les besoins en infrastructure et modifier les bâtiments actuels sur le site du CVT pour les rentabiliser, etc. 12) Aller visiter d'autres installations et façons de faire ailleurs au Québec 13) Interpeller des organismes gouvernementaux pour cibler des modèles innovateurs 14) Réévaluer les équipements en place s'ils répondent toujours à nos besoins (tamiseur, broyeur) 15) Évaluer la pertinence d'acquérir un four extérieur pour chauffer les bâtiments</p> <p><u>Ensemble des matières résiduelles</u> 16) Trouver des alternatives pour les plus grands générateurs de matières résiduelles (ex. : Rayam, producteurs agricoles, etc.) 17) Revoir les façons de faire à l'Écocentre au niveau du tri des matières par les différents générateurs (entrepreneurs, ICI, citoyens) : obliger triage des matières ou charger plus cher 18) Analyser financièrement des options de gestion pour toutes les matières par secteur géographique 19) Accentuer les communications auprès des municipalités qui « scorent » moins bien : améliorer les performances, principalement au niveau de la quantité de déchets générés 20) Récompenser les municipalités qui performant plus que d'autres</p>			<p>Pour ce qui est de la thématique des matières compostables (point 10), une délégation s'est déplacée dans la municipalité de Landrienne pour visiter leurs installations de composteurs rotatifs et ainsi voir ce dont la MRC pourrait s'inspirer (gestion plus locale du compost par secteur géographique, etc.).</p>

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement et/ou commentaire
4	Encourager davantage les événements publics à une meilleure GMR afin de réduire le volume dédié à l'enfouissement (station de tri, bacs pour les matières compostables, recyclables et consignées)	S'assurer que la <i>Politique de gestion des matières résiduelles lors d'événements publics</i> , visant la prise en charge de la gestion des matières résiduelles par les organisateurs d'événements, soit respectée par ceux-ci et lors des divers rassemblements municipaux (réunions, fêtes de village, etc.). Pour se faire, la MRC veut les accompagner dans les différentes étapes de gestion des matières résiduelles. Pour certains événements, elle pourra s'adjoindre du GÉCO. Le GÉCO (Groupe Éco-citoyen) est une organisation d'économie sociale à but non lucratif (OBNL) située à Rouyn-Noranda qui offre ses services professionnels pour favoriser l'écoresponsabilité partout en Abitibi-Témiscamingue. Ils sont particulièrement réputés en gestion des matières résiduelles et réduction des déchets à la source et offrent une vaste gamme d'équipements pour réduire l'impact environnemental lors de divers événements.	MRCT et municipalités	Mise en opération à compter de 2024 et en continu par la suite	Afin de supporter les organisations à poser des gestes concrets pour une meilleure gestion des matières résiduelles (GMR) lors de leur événement et/ou les organismes qui désirent améliorer leur GMR., la MRC dispose d'un Fonds d'initiatives environnementales (FIE) de 10 000 \$ par an, créé en 2017. En 2023, un seul organisme (la Société de développement du Témiscamingue) a fait une demande de contribution à ce fonds pour un montant de 1 600 \$, et ce, dans le cadre du Raid Témiscamingue pour l'achat de vaisselle compostable et/ou réutilisable.
5	Mettre en place une campagne d'ISÉ afin de publiciser davantage toutes les matières pouvant être détournées de l'enfouissement (produits sous REP, points de dépôt pour diverses matières recyclables, réutilisables et/ou valorisables, etc.), y compris le coût rattaché à la disposition des déchets	<p>Mettre en place une campagne d'ISÉ en publicisant les points de dépôt pour les produits sous REP (RDD, lampes au mercure, appareils électroniques et réfrigérants, etc.) pour inciter la population à les utiliser, démontrer les effets négatifs d'une mauvaise disposition (tant au niveau environnemental que financier) et publiciser davantage les coûts reliés à la disposition des déchets lors de cette campagne.</p> <p>Promouvoir les réseaux de seconde main et les organismes de réemploi (récupérateurs divers, friperies, comptoirs familiaux, réparateurs d'objets divers, etc.) sur le site de la MRC et les médias sociaux. Il est à noter que le site Internet de la MRC sera mis à jour en 2023 et celui-ci sera davantage compatible avec les dispositifs mobiles (tablettes, téléphones intelligents).</p> <p>À différentes périodes de l'année, encourager la population à utiliser ces organismes (costumes durant la période de l'Halloween, décorations durant la période des Fêtes, etc.).</p> <p>Accentuer sur le fait que la ligne d'information pour toutes questions en lien avec la gestion des matières résiduelles est le Centre de valorisation de la MRC (Écocentre de Fabre) pour éviter que la population dispose de toutes matières à l'enfouissement en cas de doute.</p> <p>Promouvoir davantage le fait que les encombrants et autres items en bon état (meubles, électroménagers, etc.) sont revendus à prix modiques à l'Écocentre afin de favoriser l'économie circulaire et le réemploi.</p>	MRCT	Mise en opération à compter de 2024 et en continu par la suite / atteinte objectif : 2027	<p>Certaines des capsules mentionnées au premier paragraphe de la mesure #1 concernaient justement les produits sous REP.</p> <p>En lien avec les coûts reliés à la disposition des déchets, un rapport d'activité est produit mensuellement et présenté au conseil de la MRC de Témiscamingue. Les élu(e)s sont à même de constater l'évolution du tonnage et des coûts rattachés au transport et au traitement des déchets.</p> <p>Pour le reste, aucune action supplémentaire n'a été réalisée en 2023 en lien avec cette mesure.</p>

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement et/ou commentaire
6	Implanter le projet d'incinérateur	<p>Implanter un incinérateur (moins d'une tonne à l'heure) sur le territoire du Témiscamingue permettant de brûler la totalité des matières n'ayant aucun potentiel de mise en valeur (non recyclable ni compostable) et/ou sans débouchés et valoriser l'énergie qui sera produite (chauffage des bâtiments du CVT, améliorer le processus de compostage en saison froide, greffer des projets de serres maraîchères, etc.). Continuer à encourager le compost et la réduction à la source, même si le projet se concrétise. De plus, avant d'implanter celui-ci, la MRC tiendra des séances de consultations publiques spécifiquement sur le projet d'incinération afin de donner plus d'informations détaillées à la population.</p>	MRCT	Construction au printemps 2024 et mise en opération au printemps 2025	<p>Au printemps 2023, une visite de la nouvelle chaudière à l'usine de LVL Global à Ville-Marie a été organisée pour les élus et les membres du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE).</p> <p>Cette chaudière a été configurée et installée par l'entreprise ciblée par la MRC pour son projet d'incinérateur. De plus, l'équipement est similaire à l'incinérateur que prévoit installer la MRC.</p> <p>En septembre 2023, la MRC est retournée en appel d'offres pour la conception et la construction d'un système d'incinération des déchets ultimes. Une seule soumission a été déposée, mais celle-ci s'est avérée non conforme.</p>

Orientation 2 : AMÉLIORER LA QUANTITÉ ET LA QUALITÉ DES MATIÈRES ORGANIQUES (COMPOSTABLES) RÉCUPÉRÉES PAR LES CITOYENS ET LES ICI

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement
7	Sensibiliser davantage la population sur ce qui se composte ou non afin d'améliorer le tri des matières compostables	<p>Mettre en place une campagne d'ISÉ axée sur l'amélioration du tri des matières compostables, c'est-à-dire informer la population sur ce qui se composte ou non. Elle pourra aussi publiciser davantage l'interdiction de mettre des résidus verts (gazon) et autres résidus de table dans les déchets (prévu dans le règlement 217-06-2022).</p> <p>Continuer d'encourager le compostage domestique et l'accès à des formations gratuites.</p> <p>Finalement, la mise à jour du site Internet de la MRC sera également mise à contribution afin de donner le plus d'informations possible en lien avec la gestion des matières compostables.</p>	MRCT	Mise en opération à compter de 2024 et en continu par la suite / atteinte objectif : 2029	Certaines des capsules mentionnées au premier paragraphe de la mesure # 1 concernaient les matières compostables.
8	Accompagner davantage les ICI afin de les outiller et les aider à mieux trier et gérer leurs matières résiduelles	<p>Augmenter le nombre d'ICI, y compris l'ensemble des bureaux municipaux de la région à participer activement au tri de leurs matières, particulièrement aux matières compostables et ainsi détourner les matières ayant un potentiel de recyclage et/ou de valorisation de l'élimination. Pour se faire, des brochures leur seront envoyées par la poste et la MRC pourra également les soutenir dans leurs démarches, en faisant des approches personnalisées et un accompagnement, en plus de leur offrir des formations et ateliers gratuitement. Nous voulons ainsi nous assurer que les ICI qui ne participent pas encore à la collecte des matières compostables, y adhèrent.</p> <p>Afin de les encourager à adhérer, un incitatif positif (affiche et/ou prix) pourrait être remis aux ICI qui trient convenablement leurs matières et qui réalisent des actions écoresponsables. En effet, la promotion de la réduction à la source, du réemploi et de l'économie circulaire sera encouragée auprès des ICI et ceux-ci seront également incités à adhérer à l'attestation « ICI On recycle! ».</p> <p>Finalement, une formation spécifique sera donnée aux employés des Ateliers Kami sur la bonne gestion des matières résiduelles étant donné qu'ils s'occupent de la GMR dans plusieurs entreprises.</p>	MRCT	Mise en opération à compter de 2024 et en continu par la suite / atteinte objectif : 2030	<p>Des approches ont été faites auprès des Ateliers Kami pour une formation aux employés, mais considérant que ces derniers ne font pas le tri dans les différentes entreprises; ils ne font que le ménage et vident les poubelles et bacs de recyclage à l'intérieur des bureaux, l'organisme nous a mentionné que ce sont plutôt les employés des différentes entreprises qui devaient être formés et non ceux qui s'occupent de l'entretien ménager.</p> <p>Sinon, aucune action n'a été réalisée en 2023 en lien avec cette mesure.</p>

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement
9	Proposer davantage des ateliers sur le tri des matières dans les écoles primaires et secondaires de la région	Poursuivre les activités de sensibilisation et continuer à donner des formations et ateliers sur la collecte des matières résiduelles et sur le compostage domestique, mais en prenant les devants afin que toutes les écoles puissent recevoir une formation au cours des prochaines années. En plus des ateliers dans les écoles, des visites au CVT pourraient être organisées de façon ponctuelle pour sensibiliser les jeunes.	MRCT	Mise en opération à compter de 2024 et en continu par la suite	Plusieurs formations et ateliers sur la collecte sélective ont été donnés en 2023, mais pas spécifiquement dans les écoles (via les clubs d'Âge d'Or, l'éducation populaire, etc.).
10	Continuer de recycler les boues municipales dont la qualité le permet	Les municipalités doivent continuer de réaliser la vidange des boues des étangs aérés selon les normes applicables. Elles doivent valoriser / recycler les boues des étangs aérés dont la qualité le permet et transmettre à la MRC les quantités de boues traitées chaque année.	Municipalités	2029	Aucune action n'a été réalisée en 2023 en lien avec cette mesure.
11	Continuer de recycler les boues de fosses septiques	Promouvoir les bonnes pratiques et l'application du règlement Q-2, r.22 auprès de la population. Participer au projet du Centre technologique des résidus industriels (CTRI) qui étudie la possibilité d'implanter une station de compostage des boues de fosses septiques en Abitibi-Témiscamingue, et ce, afin de réduire les gaz à effet de serre (GES) et de lutter contre diverses formes de pollutions de l'environnement. Participer, avec les municipalités locales, à la rédaction d'un appel d'offres en commun pour retenir les services d'une entreprise pour la vidange des fosses septiques et à la planification d'une procédure pour sa mise en place.	MRCT et municipalités	2029	Aucune action n'a été réalisée en 2023 en lien avec cette mesure.

Orientation 3 : METTRE EN PLACE UNE GESTION RESPONSABLE DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement
12	Sensibiliser les ICI et les entrepreneurs afin de mieux trier et gérer leurs résidus de CRD	Rencontrer l'ensemble des ICI et des entrepreneurs pour leur donner les outils nécessaires à une bonne gestion à la source de leurs résidus de CRD, ainsi que sur leur disposition adéquate. En ce sens, un guide sur les bonnes pratiques en gestion des résidus de CRD pourrait être préparé et remis avec tous les permis de construction. De plus, la revente et le réemploi des résidus de CRD à l'Écocentre seront davantage publicisés.	MRCT	Mise en opération à compter de 2024 et en continu par la suite / atteinte objectif : 2029	Aucune action n'a été réalisée en 2023 en lien avec cette mesure.
13	Former à nouveau les surveillants des REL (améliorer le tri des matières résiduelles reçues)	Bien que les surveillants des REL aient tous été formés en 2016, plusieurs de ces surveillants ont changé. De plus, même s'ils sont encore présents, il y a lieu de les former à nouveau pour s'assurer que chaque catégorie de matière prenne le chemin qui lui est attribué.	MRCT	Mise en opération à compter de 2024 / atteinte objectif : 2025	Aucune action n'a été réalisée en 2023 en lien avec cette mesure.
14	Essayer de trouver des débouchés pour le bois de construction	Trouver une façon de valoriser le bois de construction (peint, vernis, teint, collé, etc.) afin de pouvoir s'en départir. Bien entendu, si le projet d'incinération va de l'avant, le bois de construction sera alors valorisé dans ce dernier. Entre-temps, la MRC pourrait voir avec des organismes en réinsertion sociale, la possibilité de trier le bois pour favoriser le réemploi et l'économie circulaire.	MRCT	2025	Aucune action n'a été réalisée en 2023 en lien avec cette mesure.

(MRCT, 18 juin 2024 / kp)